CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 30.03.2023, 14 h 30 dans les locaux de la base EIRAD de BREGNIER-CORDON

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS, LE TRENTE MARS, A QUATORZE HEURES ET TRENTE MINUTES, le conseil d'administration de l'Entente Interdépartementaie Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD), régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur J.-Y. HEDON, Conseiller Départemental de l'Ain.

Le Président, constatant l'absence du quorum, propose de reconduire la séance à la date du QUATRE AVRIL. A QUATORZE HEURES ET TRENTE MINUTES DE L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, conformément à l'Article L 3121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur J.-Y. HEDON, Conseiller Départemental de l'Ain.

Fait à Chindrieux, le 02.05.2023

Le Président de l'EIRAD,

J.-Y. HRDON

CONSEIL D'ADMINISTRATION -----

Séance du 04.04.2023, 14 h 30 dans les locaux de la base EIRAD de BREGNIER-CORDON

COMPTE-RENDU

Etalent présents

- o J. BRUNET, Conseiller Départemental de l'Ain, membre titulaire
- o J.-Y. HEDON, Conseiller Départemental de l'Ain, Président de l'EIRAD
- J. PAPADOPOULO, Conseiller Départemental de l'Isère, membre titulaire
- o F. MOIROUD, Conseiller Départemental de la Savoie, membre titulaire,
- o Mme M.-C. TEPPE-ROGUET, Conseillère Départementale de la Haute-Savoie, membre titulaire
- o N. BARLA, Conseiller Grand Lyon, membre suppléant
- Mme C. LAVOISY, Services Départementaux de l'Isère
- R. FOUSSADIER, Directeur de l'EIRAD
- Mme M.-C. BARBIER, Responsable administratif
- F. COURTOIS, Direction Environnement, Conseil Départemental de l'Ain, en visioconférence
- S. BERETTONI, Services du Département du Rhône, en visioconférence

Etalent absents/excusés

- o R. DURANTON, Conseiller Départemental de l'Isère, membre titulaire
- o F. PRONCHERY, Conseiller Départemental du Rhône, membre titulaire
- o C. VIVIER-MERLE, Conseiller Départemental du Rhône, membre titulaire
- Mme C. CREUZE, Conseillère Grand Lyon, membre titulaire
- J. BUB, Conseiller Grand Lyon, membre titulaire
- A. VAIRETTO, Conseifer Départemental de la Savoie, membre titulaire
- D. RATSIMBA, Conseiller Départemental de la Haute-Savoie, membre titulaire
- F. CORMORANT, Services Départementaux du Rhône
- o Mmes J. ARRIGHI et C. RAMÉAUX, Services Départementaux de la Savole
- o Mme B. FEL, Services Départementaux de la Haute-Savoie
- Mme V. FORMISYN, Délégation ARS Rhône-Alpes
- M. DURANT-BOURLIER, DDT de l'Ain
- o C. BLIGNY, DDT de l'Isère
- L. THIVEL, DDT de la Savoie
- G. ARTHAUD-BERTHET, Président d'Honneur
- G. PONCET, Payeur Départemental de la Savoie

Le Président constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

L'ordre du jour est le suivant :

1. COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 15.12.2022 II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE III. COMPTES DE GESTION IV. COMPTES ADMINISTRATIFS V. AFFECTATIONS DE RESULTATS 2022

VII. DELIBERATIONS DIVERSES DE GESTION COURANTE

COMPTE-RENDU DE SEANCE DU 15.12.2022

Les membres n'émettant aucune remarque particulière, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur François MOIROUD, Conseiller Départemental de la Savoie est désigné secrétaire de séance.

II. COMPTES DE GESTION EIRAD-EMNH

Le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental de la Savoie est approuvé.

RN ML-MM

Le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental de la Savoie est approuvé.

III. COMPTES ADMINISTRATIFS EIRAD-EMNH RESULTAT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Libelté	Montants		
Recettes			
Opérations réelles et d'ordre (TR émis)	3 391 823,04 €		
Dépenses			
Opérations réelles de l'exercice	3 434 303,81 €		
résultat de l'exercice	-42 480,77 €		
Résultat reporté de l'exercice 2021	152 392,34 €		
Résultat global	109 911,57 €		

Recettes

Tableau comparatif des recettes perçues en 2021 et 2022 (hors excédent reporté)

DESIGNATION	MONTA	Evolution	
DESIGNATION	2021	2022	EVOLUCION
Recouvr. div.+travaux en régie+prod.financiers	768 056,40 €	591 070,77 €	-29,94%
Reprises sur subventions et provisions	150 000,00 €	80 000,00 €	0,00%
Départements (démoustication)	1 065 491,43 €	1 063 135,43 €	-0,22%
Communes (démoustication)+ Grand Lyon	1 364 968,56 €	1 391 557,02 €	1,91%
Entretien des milieux naturels humides	240 928,06 €	266 059,82 €	9,45%
Total des recettes perçues hors report et amort.	3 589 444,45 €	3 391 823,04 €	-5,83%

Le total des recettes perçues est en balsse en 2022 de - 5,83 % par rapport à 2021. On constate depuis 2 ans, la reprise des prestations d'entretien des milieux naturels après l'année creuse de 2020. Le budget revient à la normalité après le doublement des remboursements non réalisé en 2020 et reportés sur l'exercice 2021, du fait de problèmes techniques. Par contre, les conditions météorologiques de l'été 2022 très clémentes pour le développement du moustique-tigre ont fait augmenter les investigations menées pour le compte de l'ARS dans le cadre de la surveillance de l'espèce.

Résultats de fonctionnement reportés de 2016 à 2021

2016: 147 110,66 € / 2017: 129 692,84 € / 2018: 108 886,51 € 2019: 125 345,33 € 2020: 199 631,56 €, 2021: 152 392,34 €

Le résultat de fonctionnement de l'année est déficitaire (- 42 480.77) du fait du report sur l'année 2023 d'une partie des titres de recettes liées à l'accompagnement des communes dans le cadre du programme « Action-Moustique-Tigre » et des derniers du marché LAV de l'ARS ARA.

Détail des recettes 2022

Les remboursements sur rémunérations du personnel sont en nette baisse, ce qui s'explique par le fait qu'il y a eu moins de maladies ou AT.

Travaux en régie : des travaux en régie à hauteur de 80 000 €, n'ont pas été réalisés.

Les remboursements « par des tiers » sont légèrement en hausse par rapport à l'année 2021, du fait d'une reprise d'activité dans le cadre de la lutte antivectorielle.

Pour les six collectivités membres, le recouvrement des participations a été réalisé sur la quasi-totalité des prévisions, hormis quelques prestations supplémentaires, hors clé de répartition, qui n'ont pas pu être réalisées dans leur globalité et qui seront reportées en 2023.

Dépenses

La fiste détaillée des dépenses réalisées par article est jointe en annexe.

Désignation	Montants 2021	Montants 2022	Variation
60, Achats variation stocks	486 401,51 €	418 235,72 €	-14,01%
61, Services extérieurs	428 000,29 €	399 481,48 €	-6,66%
82, Autres services extérieurs	57 883,45 €	66 832,14 €	15,46%
63, Impôts, taxes	960,82 €	4 388,40 €	356,73%
012, Charges de personnel	2 181 638,73 €	2 220 395,36 €	1,78%
65, 66,67,68 Autres charges	187 703,90 €	37 914,38 €	-79,80%
67, opérations sur cessions et d'ordre		10 466,00 €	
68, Dotation opte amortissement, plus value	294 094,97 €	276 590,33 €	-5,95%
TOTAUX	3 636 683,57 €	3 434 303,61 €	-5,56%

Les dépenses sont plus importantes qu'en 2021, du fait des conditions météorologiques qui ont entraîné une explosion des traitements.

Les charges de personnel sont en hausse du fait des nouvelles missions confiées et prises en charges par les ARS en matière de lutte antivectorielle.

Les articles 6068 « Autres fournitures et matières » et 611 « Prestations de services » sont les lignes correspondant à l'achat de produits de traitement et à l'épandage en hélicoptère ; elles s'avèrent les plus importantes du chapitre. Les dotations aux amortissements sont en baisse car l'EIRAD, a vendu par le biais d'AGORASTORE, du matériel vieillissant.

Résultats de la Section Investissement

Recettes					
Recattes (Tr émis)	329 864,11 €				
Dépanses					
Opérations réelles de l'exercice	247 139,43 €				
Opérations d'ordre	0,00€				
TOTAL	247 139,43 €				
Résultat de l'exercice	82 724,68 €				
Résultat reporté	39 647,39 €				
EXCEDENT CUMULE	122 372,07 €				

Les recettes réelles proviennent du FCTVA (42,8 K€).

Les recettes d'ordre correspondent à la Dotation aux Amortissements ainsi que les plus ou moins-values sur les cessions.

Le compte administratif est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

RNML-MM

	EXECUTION DU BUDGET						
ſ		Dépenses	Recettes	Résultats	Reprise des	Résultat	
l	Désignation	Mandats ėmis	Titres émis	2022	résultats antérieurs	ou solde	
	TOTAL DU BUDGET	526 573,76 €	523 495,74 €	-3 078,02 €	42 269,45 €	39 191,43 €	
I	INVESTISSEMENT	15 806 40 €	42 249,75 €	26 443 35 €	-21 885,61 €	4 557,74 €	
	FONCTIONNEMENT	510 767,36 €	481 245,99 €	-29 521,37 €	64 155,06 €	34 633,69 €	

SECTION FONCTIONNEMENT

Recettes

Réalisations:

Recettes réelles de l'exercice (dont résultat reporté)

545 401,05 €

Détail des recettes réalisées

Art.	Libellé	Nature	montant 2021	montant 2022	évolution
	Résultat reporté		-17 843,19 €	64 155,06 €	
6419	Remb sur rému du perso	Rembours, IJ agent	5 191,11	57,47	-98,89%
6459	Remb sur charges Sociale	Prime inflation	0,00		
70878	Remb. Frais par tiers	formations+divers	8 122,97	2 337,10	-71,23%
7088	Autres produits ennexes	boutique/prestations diverses	37 703,10	52 457,89	39,13%
74718	Autres part. Etat	Dotation fonctionnement + AE	394 323,41	289 860,32	-26,49%
7473	Départements	Part. Iravaux de débrous.	47 250,00	31 500,00	-33,33%
7474	Structures Interco	Com Com	64 000,00	66 385,00	3,73%
7475	Autres group, collect.	Part, CNR Fonctionnement	47 550,48	33 008,34	-30,58%
74772	Feder	Programme POLCCA	0,00	719,59	-30,58%
7588	Autres produits gestion	impôts+divers études	2.08	1,54	-25,96%
775	Cessions immobilisations	Vente		3 202,70	
7788	Produits exceptionnels	Rembours régul + frais hébergement	1 280,27	578,74	-54,80%
7761	Diff sur réalisations			537,30	-
7815	Reprise de provisions	pour risques et charges de fonctionnement	14 000,00		
722	Immobilisations corporelles	travaux en régie	56 490,00		
	*******		675 913,42 €	545 401,05 €	-23,93%

Les recettes sont en baisse de - 40 % par rapport à l'an passé, car tous les reliquats des divers dossiers de subventions en cours ont été finalisés en 2021. Le budget revient donc sur un rythme de croisière égale.

La subvention du Conseil Départemental de l'Ain et de la CNR sont égaux aux années antérieures.

La participation de la Communauté de Communes Bugey-Sud est en légère hausse car il a été intégré le remboursement du salaire horaire de la femme de ménage.

Le FEDER régularise petit à petit la subvention octroyée pour le programme « POLCCA »

La ligne « 70878 – Frais de tiers », diminue de manière importante car il y a eu moins de formations données sur les mollusques et la végétation aquatique.

Il faut noter la forte augmentation de près de 40 % de la ligne « 7088, Produits des ventes annexes » avec les animations Grand Public, les clubs CPN et sa boutique et une fréquentation encore plus importante cette année.

En ce qui concerne la ligne « Autres », on retrouve diverses subventions telles que :

- la DREAL « Suivi de la qualité des eaux superficielles », « Attention Fleuve Vivant », « Education à l'environnement »
- l'Agence de l'Eau « Ensemble pour l'eau », « Communication auprès du Grand Public et EPMA »
- la DDT pour le contrat Natura 2000
- la subvention annuelle de la DREAL pour le fonctionnement général de la RNML et le solde du dossier « réfection panneaux ».

<u>Dépenses</u> Réalisations :

Dépenses réelles Dépenses d'ordre

496 631,62 € 14 135,74 €

Le chapitre 011 est en baisse de -25 % toujours lié aux soldes de différents dossiers terminés en 2021.

Le chapitre 012 est quasi stable depuis 2 années, mais le personnel à évolué par rapport à son activité du fait de la fréquentation de plus en plus importante de la Maison du Marais et du sentier sur pilotis, les suivis de la qualité de l'eau, de la faune et de la flore. La dotation aux amortissements est en hausse par rapport aux divers achats d'investissement.

REPARTITION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Désignation	2021	2022	%age			
011, Charges a caractère général	242 602,72	193 959,98	-25,08%			
012, Charges de personnel	303 307,28	302 670.76	-0,21%			
66, Autres charges gestion courante	6,52	0.87				
67, Titre annulé (exerciecs antérieures)	200,00	0,01				
042, Opérations d'ordre		3 740,00				
68, provisions pour risques	17 000,00					
042, Dotations aux amort,	8 913,04	10 395,74	14,26%			
TOTAL	572 029,56	510 767,36	-11,99%			

SECTION INVESTISSEMENT

OPERATIONS DE L'EXERCICE	Dépenses	Recettes
o Opérations réeiles (dont excédent)	37 154,71 €	28 114,01 €
o Opérations d'ordre (dont excédent)	537,30 €	14 135,74 €
	PRINCES 200 200	*****
	37 692,01 €	42 249,75 €

Les recettes d'investissement proviennent principalement du FCTVA et la dotation aux amortissements.

Depuis maintenant 3 ans, le Conseil Départemental de l'Ain accorde une subvention d'investissement en plus de celle du fonctionnement dans le cadre de sa gestion de l'ENS.

Les dépenses correspondent entre autres, à l'achat de matériels tels qu'un électrificateur à batterie, une pompe à eau thermique, un éco-compteur, des jumelles, un aspirateur, une caméra avec pied et la réalisation d'un comadis pour les bœufs.

Le compte administratif est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

IV. AFFECTATIONS DE RESULTATS 2022

EIRAD

il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022, tel qu'il a été présenté en séance :

- 75	cos propose a anester le resultat a exploitation de revorcios 2022, tai qu'il a ata presenta an againe .	
	Résultat d'exploitation au 31.12.2022 en excédent	109 911,57 €
	Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
	Résultat reporté en fonctionnement (002)	109 911,57 €
	Résultat d'investissement reporté en excédent (001)	122 372,07 €

RN ML

Il est proposé d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2022, tel qu'ill a été présenté en séance :

•	Résultat d'exploitation au 31.12.2022 en excédent	34 633,69 €
•	Affectation complémentaire en réserve (1068)	0,00 €
•	Résultat reporté en fonctionnement (002)	34 633,69 €
•	Résultat d'investissement reporté en excèdent (002)	4 557,74 €

Les propositions d'affectations sont mises aux voix et adoptées à l'unanimité.

V. BS 2023

EIRAD-EMNH

SECTION FONCTIONNEMENT

Le budget supplémentaire s'élève à 319 000 € en Section de Fonctionnement,

Recettes

Le résultat excédentaire de 2022 est reporté pour 109 911,57 €. A cela j'ajoute 31 669 € de report des conventions de partenariat avec diverses collectivités.

Une somme de 156 200 € est intégrée au budget ce qui correspond à une assistance apportée à la Direction Générale de la Santé dans le cadre du développement de la future version du SI-LAV (Système d'Information de Lutte AntiVectorielle, déployer par le Ministère de la Santé), des compléments de formation et d'intervention auprès de l'ARS AURA et BFC. Le budget est équilibré sur la ligne « Travaux « pour 21 219.43 €.

Dépenses

Les articles de charges à caractère général sont réajustés par rapport aux besoins supplémentaires à hauteur de 319 000 € afin de pallier la hausse globale des tarifs, dont les plus importantes sont :

- + 16 000 € en « Carburant »
- + 10 000 € en « Autres biens mobiliers »
- + 10 000 € « Assurances » achat de véhicules neufs
- + 12 000 € « Frais de télécommunication » changement de matériel vieillissant

Les « Charges de personnel » (chapitre 012) sont réajustées à hauteur de 255 000 €.

Cela s'explique par des hausses successives du SMtC, la revalorisation des premiers échelons des catégories C et B et de l'augmentation de l'IFSE lissée sur 3 ans.

Enfin, les dotations aux amortissements sont réajustées à hauteur de 6 000 €.

SECTION INVESTISSEMENT

Le projet de budget supplémentaire s'élève à 150 301,74 €, il s'agit de l'excédent reporté pour 122 372,07 €, ainsi que la recette complémentaire liée à la dotation aux amortissements pour 6 000 €. Le FCTVA est ajusté à hauteur de 21 929,67 €.

Les dépenses sont réparties en immobilisations corporelles, notamment 120 301,74 €, en « Matériel de transport » pour l'achat de 3 véhicules commandés depuis 2022 et non livrés, d'une remorque ainsi que 25 000 € en « Matériel technique » pour l'achat de pièges à moustiques.

30 000 € sur la ligne « Concessions et droits » pour de nouvelles applications et le solde en « Bâtiments « afin d'envisager à terme l'acquisition de la nouvelle base de l'équipe de l'Isère.

Le budget supplémentaire est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

RNML-MM

SECTION FONCTIONNEMENT

Le projet de budget supplémentaire s'élève à 117 310,69 €. Il intègre un excédent de fonctionnement de 34 633,69 € relatif au bon fonctionnement de la boutique et des animations.

Recettes

Sont Inscrites des recettes supplémentaires pour 34 537 € (DREAL) liées à la continuité du projet « Attention Fleuve Vivant » et à « Education à l'environnement et au développement durable », ainsi que la somme de 4 720 €, prestations diverses comme inventaire des libellules, encadrement des Licence Pro et colloque sur le rat des moissons. Le programme de l'Agence de l'Eau est ajusté à hauteur de 6 187 €.

Dépenses

Les articles « Charges à caractère général » sont donc ajustés en fonction des besoins.

li est inscrit en « Prestations de service » la somme de 10 000 € de répondre aux différentes animations prévues pour la Maison du Marais.

Ill convient donc d'alimenter l'article 617 « Etude et recherche » afin d'améliorer les résultats concernant le suivi de la végétation, en passant commande auprès du Conservatoire Botanique National Alpin.

Le budget est équilibré sur la ligne « Terrains ».

Les charges de personnel sont réajustées à hauteur de 62 943 €. Il est proposé de recruter du personnel complémentaire lié à une augmentation de la charge de travail, afin de répondre à toutes les demandes ;

- un adjoint technique à mi-temps pour la RNML sur 6 mois
- deux adjointes d'animation dont 1 sur 9 mois et 1 en renfort en été pour 4 mois.

La dotation aux amortissements est complétée pour 960 €.

Des travaux en régie sont inscrits pour 48 140 € correspondant à la création d'un pont et de divers travaux d'aménagement liés à l'ENS dans la Réserve Naturelle du Marals de Lavours, ainsi que la mise en place de la nouvelle exposition « Nos voisins sauvages » à la Malson du Marais.

SECTION INVESTISSEMENT

Le projet de budget supplémentaire s'élève à 51 340,00 €.

Recettes

Ajustement du FCTVA pour 1 300 €.

26 179 € sont prévus au budget pour le programme d'action ENS, la création d'un pont sur le fossé dans la Réserve Naturelle du Marais de Lavours et pour l'exposition temporaire subventionnés par le Conseil Départemental de l'Ain.

La dotation aux amortissements est complétée pour 950 €.

<u>Dépenses</u>

Outre les dépenses d'opération d'ordre, il est prévu d'investir dans un réfrigérateur-congélateur et un ordinateur.

Le budget supplémentaire est mis aux voix et adopté à l'unanimité.

VI. DELIBERATIONS DIVERSES DE GESTION COURANTE

Création de postes

Vu l'évolution de carrière des agents,

Vu les mouvements de personnels prévus pour des agents de la RN ML en 2023,

Vu la nécessité de pérenniser la présence d'agents affectés à la Maison du Marais,

Le Président propose de créer les postes suivants :

- 1 agent de maîtrise
- 1 adjoint technique principal 1^{ère} classe
- 1 technicien
- 1 adjointe d'animation;

en parallèle, les postes sulvants seront supprimés :

- · 2 adjoints techniques
- 1 adjoint technique principal 2° classe.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Matériel à réformer

Vu la liste du matériel à réformer présentée en séance, le Président propose de réformer le matériel suivant :

- débroussailleuse MAN 2002 01094
- tranconneuse MAN 2003 01126
- 1 piège à moustigues MAN 2013 1531.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

RN ML, achat et vente de terrains

Vu la nécessité de valoriser la RN du Marals de Lavours et dans le cadre de sa gestion foncière,

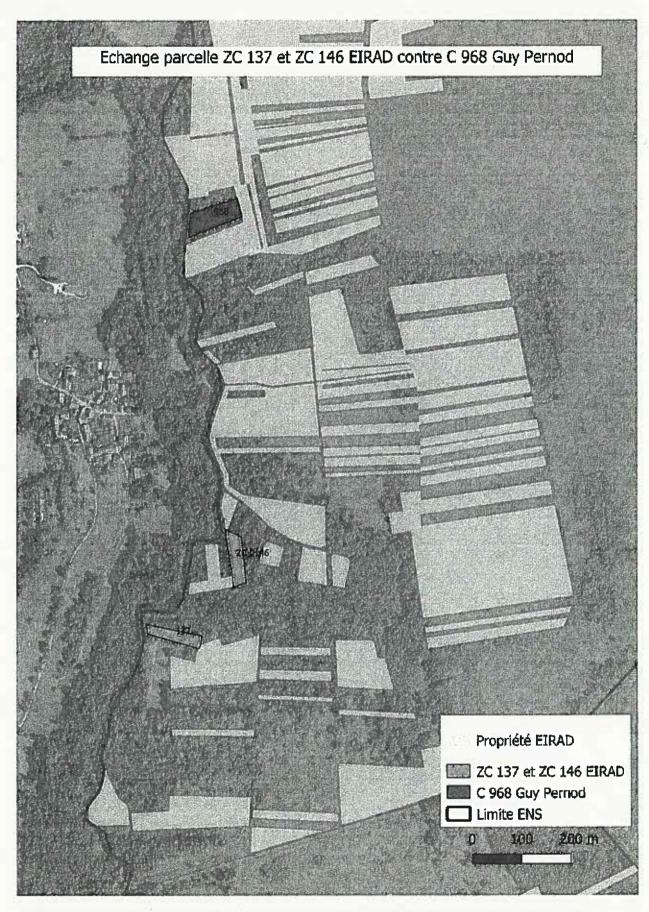
Vu le projet d'acquisition de terrains dans l'ENS Marais de Lavours.

Vu la qualité de certains terrains qu'il est souhaitable d'acquérir ;

le Président propose de procéder comme suit :

- Parcelles à vendre à M. Guy PERNOD pour 1 € symbolique
 - o ZC 137 Gollières 2 550 m2
 - o ZC 146 Gollières 2 970 m2
- Parcelle à acheter à M. Guy PERNOD pour 1 € symbolique
 - o C 968 B
 - Béon

4 450 m2



La différence de surface s'explique par la grande valeur écologique de la C 968, qui sera laissée en libre évolution. Il est précisé que les frais de notaire sont pris en charge par l'EIRAD.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Parcelles à vendre à MM. JOURDAN. PONTAGNIER. VAUDAY

Identité des vendeurs

Jean Marc Jourdan 61 Impasse des Moines 79310 Serrières-en-Chautagne 06 08 62 75 02

Ginette Jourdan 143 route de Novelle 73310 Serrières-en-Chautagne 06 07 06 59 03 (Jean Pierre Tornicelli, son compagnon)

Pierre Jourdan 12 ailée des Mésanges Bellegarde 01200 Valserhöne 06 74 36 75 35 07 71 56 50 18 René Pontagnier 37 route de Senoy 01350 Ceyzérieu 04 79 87 23 34

Monique Vauday (indivision) 337 route de Fesne 01300 Cuzieu 06 15 93 41 05

Section	n*	Lieu-dit	Surface (m²)	Naturo des terrains (actuel)	Tarif (C/m²)	Prix d'achot (C)	Situation
Jean-Marc	Jourda	n (Sterlères-en-Chautagne)					
2¢	10	Au Canal	8 440	BT (tall) s simple)	0,25	2 110	ENS, RN
ZÇ	43	En Borrier	3 260	9T (taillis simple)	0,25	815	ENS, RN
A	40	Portions Marais d'Aignoz	1 857	BT (taillis simple)	0,25	464	ENS, RN
A	247	Prés des Pierres	2 970	BT (tallis simple)	0,25	743	ENS, RN
		Total	16 527			4 132	
Ginette Jo	urdan (S	ierrières-en-Chautagne)					
В	469	Aux Echannods	252	S (sol)	0,35	88	parking EN
В	470	Aux Echannods	389	BT (tailis simple)	0,35	136	parking EN
ZC	135	Gollières	1 930	BT (tailis simple)	0,35	676	ENS, RN
ŽC	149	Gollières	1 040	BT (tailfis simple)	0,35	364	ENS, RN
ZC	154	Bornattières	5 800	ST (taillis simple)	0.35	2 030	ENS
		Total	9 411			3 294	
Pierre Jou	dan (Va	iserhöne)					
В	642	Aignoz	2 032	BT (taillis simple)	0.25	508	touche l'EN
20	34	En Borrier	7.470	BT (taillis simple)	0,25	1 868	ENS. RN
ZC	70	En Borrier	2 320	BT (taillis simple)	0,25	580	ENS, RN
ZC	57	En Borrier	3 230	BT (taillis simple)	0,25	808	ENS, RN
		Total	15 052		-,	3 763	
René Pont	eenier (d	Cevzáciem)					
ZC	41	Bornattières	1 340	BT (taillis simple)	0.25	335	ENS, RN
ZC	85	En Borrier	2.750	BT (tailis simple)	0,25	688	ENS, RN
ZC	175	Bornattières	3 670	BT (tadtis simple)	0.25	918	ENS
, ZC	231	Guillermines	1 370	L (fandes)	0.1	137	ENS
ZC	233	Guillermines	5 480	L (fandes)	0.1	548	ENS
ZC	234	Gulllermines	1 510	L (landes)	0,1	151	ENS
ZC	252	Gullermines	2 020	L (landes)	0,1	202	ENS
		Total	18 140			2 978	
		indivision (Cuzieu)					
ZA	191	Les Rosières	550	t (landes)	0,1	55	ENS
		Total	59 680	To	tal prix terrain	14 222 €	
					Frais notaire	3 450 €	
					•	17 672 €	
				Financement Dép	artement 80%	14 137 €	
				Autofini	ancement 20%	3 534 €	

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

MM, convention de mandat

- Vu la prochaine réouverture de la Maison du Marais et de sa boutique.
- · Considérant les modalités de gestion de la vente de billets concernant les animations ;

le Président projette de mettre en place la vente en ligne de produits d'animation, initiée par la société BiLLETWEB. Le contrat cidessous, dont la durée n'est pas déterminée, est résiliable à tout moment.

CONVENTION DE MANDAT

portant commercialisation des prodults d'animation de la régie de recettes de la Maison du marais de Lavours

ENTRE

L'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD), N° SIRET 257 301 259 00020, 31 Chemin des Prés de La Tour, 73310 Chindrieux, représentée par son Président, Monsieur Jean-Yves HEDON, Habilité par la délibération n° 2021-82 du Conseil d'administration du 30.09.2021.

ci-après désignée « l'Organisateur » d'une part,

ef.

La société Trustweb SASU, éditeur de la solution BILLETWEB, représentée par M. Théophile GURLIAT, en sa qualité de Président Trustweb S.A.S.U. au capital de 25 000€ - 14 Rue Ernest Psichari, 75007 Paris – Numéro de SIRET : 800 575 045 R.C.S Paris - TVA intra : FR6800575045 - APE : 4719B – Tél : 01 42 25 37 96 – E-mail : contact@trustweb.fr cl-après désignée « BILLETWEB » d'autre part

PREAMBULE

Dans le cadre de ses activités, l'Organisateur souhaite offrir la possibilité aux usagers de la Maison du Marais de Lavours d'acheter en ligne les produits d'animation proposés par elle. La solution « Billetterie en ligne » (<u>www.billetweb fr</u>), développée par la Société, et qui propose une palette complète de fonctionnalités (réservations en lignes, ventes en lignes, gestion des ventes en guichet, etc.) permet d'y répondre dans le cadre de la présente convention de mandat. Les conditions de vente en ligne de billets par BILLETWEB pour l'Organisateur sont déterminées par le présent contrat.

Il est convenu, ce qui suit :

ARTICLE 1: OBJET DU CONTRAT

Dans le cadre des dispositions prévues par le Code général des collectivités territoriales (L. 1611-7 et svt CGCT) au titre du mandat la présente convention à pour objet de confier à BILLETWEB le soin d'encaisser au nom et pour le compte de l'Organisateur et via Internet les recettes de produits d'animation de la régie de la Maison du marais de Lavours. Ces recettes ont le caractère de recettes publiques et dolvent ainsi donner lieu à intégration dans la comptabilité de l'organisateur qui assume parallèlement la prise en charge du coût de l'intervention de BilletWeb. La signature de la convention vaut acceptation de l'utilisation du site internet billetweb.fr (CGVUS).

ARTICLE 2: ACCEPTATION DES CGVUS

Par le présent contrat, l'Organisateur et la BILLETWEB s'engagent à respecter les CGVUS annexées.

ARTICLE 3: DUREE DU PRESENT CONTRAT

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée et peut être résilié à tout moment par l'Organisateur sans préavis.

ARTICLE 4: CALCUL DE LA COMMISSION

La Société percevra une rémunération sous forme de commission de 0,29€ + 1 % du prix de vente par billet pour les billets payés en figne. BiLLETWEB s'engage à informer l'Organisateur de toute modification du tarif de sa commission au plus tard 1 mois avant l'application de la modification.

ARTICLE 5: MISE EN OEUVRE DU MANDAT

Pour les ventes en ligne

Article 5.1 : Les encaissements sont arrêtés mensuellement. Au début de chaque mois suivant celui des encaissements, BILLETWEB établit à l'intention de l'organisateur un état liquidatif récapitulant <u>par catégorie de tarif et par débiteur</u> tous les encaissements réalisés. Cet état vaut donc décompte des encaissements effectués. Cet état doit indiquer également, <u>par catégorie de tarif</u>, le montant des commissions devant être supportées par l'organisateur, selon ce qui est prévu aux CGVUS évoqué à l'article 2 de la présente convention.

Article 5.2 : Au vu de l'état récapitulatif mensuel, BILLETWEB reverse à l'organisateur le montant net des ventes en déduisant le montant de sa commission. Ce reversement s'effectue sur le compte dépôt de fonds du régisseur dont le RIB figure en annexe de la présente convention. A réception du versement mensuel et de l'état correspondant l'organisateur intègre en recettes dans sa comptabilité le montant brut des encaissements, et en charges le montant de la commission revenant à BILLETWEB.

Article 5.3 : Sur demande qui pourrait lui être faite, BILLETWEB s'engage à apporter à l'organisateur, à son comptable et au juge des comptes, toute justification de nature à garantir et contrôler la bonne exécution des opérations du mandat.

Article 5.4 : BILLETWEB n'est pas autorisé à effectuer de remboursement de recettes, y compris dans le cadre de celles qui auraient été versées à tort. Ce remboursement éventuel incombe en tout état de cause à l'organisateur lui-même.

Pour les ventes en direct : BILLETWEB agit en qualité de prestataire et mandataire. Il émet des factures en nom et pour compte de l'Organisateur et porte les opérations à connaissance de l'Organisateur via une reddition de compte. L'encaissement est réalisé par l'Organisateur.

Fait à Chindrieux en 2 exemplaires, le

Pour BILLETWEB, Le Président, Théophile GURLIAT L'Organisateur, Le Président de l'EIRAD, J.-Y. HEDON La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

MM, exposition temporaire

Vu l'ouverture d'une exposition temporaire prévue au printemps, le Président propose de valider des conventions de partenariat cidessous avec :

convention avec un photographe naturaliste, Monsieur J. BRUNET d'une part, comme suit :

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR L'EXPOSITION TEMPORAIRE DE LA MAISON DU MARAIS

Entre

Joël BRUNET, photographe naturaliste, Les Dergis Michaud, 01110 Plateau d'Hauteville,

L'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication (EIRAD), gestionnaire de la Maison du Marais, 31 Chemin des Prés de la Tour 73310 Chindrieux, représentée par son Directeur, Rémi FOUSSADIER.

Préambule :

La Maison du Marais est le centre d'interprétation de la Réserve Naturelle du Marais de Lavours. Une muséographie a été développée pour présenter au public le patrimoine naturel du marais, notamment par le biais d'expositions temporaires. En 2023, une nouvelle exposition va voir le jour sur le thème de la cohabitation entre l'Homme et la faune sauvage sur le territoire : « Nos voisins sauvages ». Cette exposition présentera les photographies de Joel Brunet et constituera une vitrine et une valorisation de son travail sur le territoire.

Article I : objet de la convention et obligations

La présente convention a pour objet de fixer les modalités entre Joël Brunet, photographe naturaliste et l'EIRAD, pour la création de l'exposition photo de la Maison du marais qui sera ouverte au public au printemps 2023. La Maison du Marais s'engage à :

- Exposer les photographies de Joël Brunet avec une bonne qualité d'image pour conserver la précision de son travail, pour une durée de deux à trois ans.
- Vendre ses produits (livres, tirages photos, etc.) à la boutique de la Maison du Marais aux tarifs fixés dans l'annexe ci-jointe.
- Organiser des évènements autour de l'exposition afin de présenter et valoriser les photographies,

Joël Brunet s'engage à :

- Mettre à disposition gracieusement une sélection de photographies pour l'usage exclusif de l'exposition temporaire et de la communication autour de l'exposition temporaire.
- Accepter l'utilisation de ses photographies dans le cadre d'une mise en scénographie originale et atypique (recadrage, agrandissement, mise en scène, etc...).
- Présenter son travail lors de l'inauguration de l'exposition lors d'une date convenue ensemble. (Prestation sur devis).

Article II: conditions financières

La sélection de photographies exposée à la Maison du marais est mise à disposition par Joel Burnet. La vente des produits de Joel Brunet à la boutique de la Maison du marais se tiendra pour toute la durée de l'exposition temporaire. Des prestations secondaires pourront être commandées sur devis : achat de droit pour vente de cartes postales, conférences, etc.

Article III : durée

La présente convention est établie à compter de sa signature et prendra fin lors du démontage de l'exposition.

Article IV : rupture du contrat

La rupture de contrat par Joël BRUNET ou l'EIRAD ne pourra donner lieu à aucune indemnité ou remboursement de frais engagés,

Fait à Chindrieux en 2 exemplaires, le

Maison du Marais, Le Directeur des Services de l'EIRAD R. FOUSSADIER

Joël BRUNET Photographe naturaliste

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

convention avec une plasticienne scénographe, Madame H. LEONARD d'autre part, comme suit :

CONVENTION DE PRESTATION POUR L'EXPOSITION TEMPORAIRE DE LA MAISON DU MARAIS

Entre

Hélène Léonard, plasticienne scénographe, 116 Place C.-Dullin, 73170 Yenne, Siret: 84253444800027, désignée ci-après comme le « prestataire ».

et

L'Entente Interdépartementale Rhône-Alpes pour la Démoustication, gestionnaire de la Maison du Marais, 31 chemin des Prés de la Tour 73310 Chindrieux, représentée par son Directeur, Rémi FOUSSADIER, ci-après dénommée « le client ».

Préambule :

La Malson du Marais est le centre d'interprétation de la Réserve Naturelle du Marais de Lavours. Une muséographie a été développée pour présenter au public le patrimoine naturel du marais, notamment par le biais d'expositions temporaires. En 2023, une nouvelle exposition photo va voir le jour sur le thême de la cohabitation entre l'Homme et la faune sauvage sur le territoire : « Nos voisins sauvages ». Cette exposition présentera les photographies de Joel Brunet. C'est dans ce cadre que le prestataire a été soilicité.

Ceci exposé, les parties conviennent ce qui suit :

Article I : objet de la convention et obligations

La présente convention définit les conditions administratives, financières et techniques de la prestation.

Le prestataire devra fournir les prestations suivantes au client :

- réalisation de trois modules d'exposition intégrant les photographies envoyées par le client
- installation de ces modules dans la salle d'exposition de la Maison du marais avant l'ouverture au public, pour le mois d'avril 2023.

Le client s'engage à verser le montant de la prestation au prestataire.

Article II: installation des modules d'exposition

Le prestataire se charge du transport des modules et de l'installation dans la salle d'exposition à la Maison du Marais, située à Aignoz 01350 Ceyzérieu.

Article III: conditions financières

Le montant de la prestation s'élève à 12 000 euros. Une enveloppe supplémentaire de 700 euros est allouée à l'achat de matériel (bois, visserie). Le client s'engage à verser un acompte de 30 % du montant de la prestation à la signature de la présente convention et à payer les 70 % restant une fois la prestation réalisée et installée.

Article IV : durée

La présente convention est établie à compter de sa signature et prendra fin lors de la finalisation de l'exposition temporaire et son ouverture au public, après versement de la totalité de la contribution financière.

Article V : rupture du contrat

La rupture de contrat par Hélène Léonard ou L'EIRAD ne pourra donner lieu à aucune indemnité ou remboursement de frais engagés.

Fait à Chindrieux en 2 exemplaires, le

Maison du Marais, Le Directeur des Services de l'EIRAD R. FOUSSADIER Hélène LEONARD Plasticienne scénographe

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

MM, tarifs boutique

Vu la nécessité de revoir les tarifs de la boutique et des animations, lors de l'ouverture de la Maison du Marais au printemps 2023, le Président propose les tarifs listés ci-après.

DLC courte, produits endommagés, fin de stock : réduction de prix pouvant alier jusqu'à 50 % selon les cas

TARIFS GROUPES

Maison du marais	120 € / gpe	4 €/pers à déduire ou à rajouter au tarif groupe
Animation	200 € / gpe	8 €/pers à déduire ou à rajouter au tarif groupe
Forfait 2 animations	340 € / gpe	14 € / pers à déduire ou à rajouter au tarif groupe
ACTIVITES NATURE : Différents tartifs selon matériel et pa	estataire	
Activité nature basique 1/2 journée	9€	
Forfait de 10 activités nature basiques	70 €	
Activité nature 1/2 journée avec matériel	12 €	
Activité nature 1/2 journée avec matériel	13 €	
Activité nature 1/2 journée avec matériel	16 €	
Activité nature 1/2 journée construction	18 €	
Activité nature 1/2 journée avec prestataire	20 €	
Activité nature 1/2 journée avec prestataire	36 €	
STAGES, FORMATIONS		
Formation bénéficiaires VIVEA	40 € / jour	
Stage naturaliste particuliers	70 €/jour	
Formation particuliers	110 € / jour	
Stage naturaliste professionnels	140 € / jour	
Formation professionnels non bénéficiaires VIVEA	170 € / jour	
ANIMATIONS INDIVIDUELS : Différents tarifs selon mate	ériel et prestataire	
Visite guidée	4€	
Animation simple	7€	
Animation thématique	16€	
Animation thématique	20 €	
Animation thematique	36 €	

TEXTILES

Désignation	Prix de vente		
SALAMANDRE			
Sac	4,90 €		
COQ EN PATE			
Porte-monnaie	11,50 €		
Tee-shirt	21,50 €		
Bob	16,00 €		
QUATRUES (69)			
Tee-shirt adulte	28,00 €		
LA THEIERE CREATIVE (01350 (ULOZ)		
Petit sac	25,50 €		
Grand sac	43,00 €		
Kit feutrine	15,50 €		
Set à colorier	12,00 €		
Bavoirs	14,00 €		
Sacs shopping	16,00 €		
ATELIER DE BENULE (01350 AN	IGLEFORT)		
Rouleau essuie-tout	24,00 €		
Carrés coton	1,5 € l'un et 9 € les 8		
15 cotons démaquillants + sac en tis	18,00 €		
Grandes lingettes	3,5 € i'une et 6 € les 2		
Trousse	15,60 €		

RN ML - RNF

Désignation	Prix de vente
Livret sentier	5,00 €
Livre Entre Terre et Eau	8,00 €
CP	1,00 €
CP Cerf	2,30 €
Jeu Mare aux grenouilles	7.00 €
Crayons RNF	0,50 €

GRAINES

Désignation	Prix de vente			
GRAINES FERME SAINT MARTHE				
Tarif A	3,70 €			
Tarif B	4,20 €			
Tarif C	5,10 €			

JEUX

Désignation	Prix de vente
H BAUD (84 CARPENTRAS)	
Appeau modèle 1 (souris)	11,50 €
Appeau modèle 2 (autres)	14,90 €
Appeau modèle 3 (cochon, vache)	21,00 €
TROUSSELIER (94 FRESNES)	
Méga boîte-loupe	7,50 €
Loupe grand modèle	3,00 €
Méga loupe	6,00 €
Olseau Tim	16,00 €
BIOVIVA (34000 MONTPELLIER	1)
Jeu Tri'Nature	21,99 €
Défi nature	10,99 €
Terristories	39,99 €
Aniwoo?!	24,99 €
L'arbre des 4 saisons	24,99 €
LES PETITES MARIES	
Peluche	54,00 €
Peluche	34,00 €
Doudou	15,00 €
ON CHUCHOTTE A L'OREILLE	
Marionnette	15,00 €
Doudou	17,00 €
SALAMANDRE	
Jeux 7 familles	7,90€
Ma boîte à trésors	17.00 €
CARREFOUR (01350 CULOZ)	
18 feutres lavables	4,30 €
NATHAN	
Mémo des insectes	12,90 €

Désignation	Prix de vente
DVD-CD	
Le CD rom des chauves-souris d'Europe	
Menaces sur le Maculinea	10,00 €
La petite terre	9,00 €
CD Vignoli	9,00 €
Le chant de l'herbe	7,00 €
A l'écoute des mammifères	7,00 €
DIVERS	
Mangeoire bois	14,50 €
Mangeoire	10,00 €
Nichoir hirondelle	18,00 €
Bétula Mémo nature	13,10 €
Arplay jeu bisous	17,90 €
Z Yatéka Puzzle	14,00 €
MOULIN ROTY (44390)	
Jeu 7 families	9,90€
Loto	19,90 €
Puzzle	14,90 €
Lampe à histoire	16,90 €
Gourde	11,90€
Décalcomanies	9,90€
Constellations	9,90€
Hôtel à insectes	24,90 €
Presse fleurs	19,90 €
Cahier de coloriage et stickers	9,90€
Cahier d'activités	7,90€
Loupe	11,90 €
Touple	3,90 €

CARTES POSTALES

Désignation	Prix de vente
MARIE CHAROZE	
CP simple	2,30€
CP double + enveloppe	3,90€
Carnet	5,50€
STEPHANIE JEGU	
Carte postale	3,90€

HYGIENE

Désignation	Prix de vente	
LES SAVONS D'AMANDINE	(01350 CULOZ)	
50g	3,90€	
100g	6,90 €	
CHAUT.)		
Shampoing solide	9,50€	
Dentifrice en poudre	9,50€	

ARTISANAT

Désignation	Prix de vente
POTIER HERVE MERCIER (0135)	0 BEON)
Entonnair confiture	14,00 €
Tasse poterie	11,00 €
JM RUBATIER (01300 BRENS)	
Chouette en clous	51,00 €
LA GRISETTE D'OSIER (01510 A	RTEMARE)
Panier osier	35,00 €
Vide-poche	19,50 €
Vide poche	25,90 €
Mini panler	15,00 €
Panier	25,00 €
Nichoir, tresse	12,50 €
Plateau	25,00 €
Fleurs	3,90 €
OPINEL (73000 CHAMBERY)	
Opinel n°7 Colorama	12,50 €
Opinel n°6 Colorama	11,90 €
Opinel N°B Noyer, Chêne, Olivier	16,00 €
Mon premier opinel couleur	11,40 €
Opinel gravé buis	19,50 €
J.GOUILLET (01300 THOYS)	
Touple de doigt	5,50 €
Coupe	33,00 €
Boîle	25,00 €

Désignation	Prix de vente
GANAEV73 (73310 ST JEAN DE CHEVELU)	
Boucles d'oreilles	22,00 €
POTERIE DUPANLOUP (74910 SEYSSEL)	
Bol	12,00€
Bol, coupelle	13,00€
Bol	16,50 €
LPO	
Collerette chat	16,00€
DIVERS	
Boucles d'oreilles	12,00 €
POTERIE DE LISOU (01350 CULOZ)	
Tasses café	8,00 €
Mugs, bols 1	13,60 €
Mugs, bals 2	15,80 €
Bols 3	10,20 €
ATELIER CERAMIQUE	
Chouette, hiboux	10,50 €
Poulettes	7,00 €
JOEL BRUNET (01110 PLATEAU D'HAUTEVILI	LE)
Tirages photos 30*40	35,00 €
Livre Bugey Sauvage	40,00 €
FRAISE DE BOIS (01260 CHAMPAGNE-EN-VA	LROMEY)
Puzzle castor, grenouille	9,50 €
Puzzle highland	11,60 €
Suspension cerf, rousserole	15,00 €

BOISSONS, NOURRITURE

Désignation	Prix de vente	
Verre de sirop	2,00 €	
Verre de jus de fruits	2,50 €	
Bouteille de Jus de fruits 1 I	5,50 €	
Calé	1,50 €	
Thé	2,00€	
L'ATELIER D'AUDREY (01300 BREGNIER	-CORDON)	
Eau pétilante parfumée	3,00 €	
DISTILLERIE KARIO (01300 BELLEY)		
Stellina 25 cL uno	19,90 €	
Stellina 25 ct. duo	31,85 €	
Stellina 70 cL	36,15 €	
Elixir Kilon 70 cL	24,20 €	
Marc 70 cL	29,80 €	
Soda, limonade PM	3,00 €	
Limonade GM	6,00 €	
BRASSERIE DU BUGEY (0110 PLATEAU	D'HAUTEVILLE)	
Bières blo 75 cL	6,50 €	

Désignation	Prix de vente
GAEC PLANTAZ (01350 Flaxieu)	
Sorbets 12 cl	4,00 €
Marie-Louise JUNG (01260 CHAMPAGNE EN \	/ALROMEY)
Confilure gd pat 1	5,40 €
Confilure gd pot 2	6,80 €
Biscuits	6,00 €
Thomas NOIZET (01510 LA BURBANCHE)	
Milei printemps, Forêt, Tilleul, 500 g	8,00 €
Miet printemps, Forêt, tilleut 1 kg	15,00 €
Milel Acacia, Montagna, Lavanda, Sapin 500 g	9,00€
Miel Acacia, Montagne, Lavande, Sapin 1 kg	17,00 €
ETOILE VERTE (73310 MOTZ)	
Pesto 85 g	5,00 €
Pesto 170 g	8,50 €
Sels, aromates	5,00 €
Sirop 25 cL	5,00 €
Sirap 50 ct.	8,50 €
TWO HATS (01300 PEYRIEU)	
Bières bio 33 cL	3,50 €

LIVRES

			191		
Désignation	Prix de vente	Désignation	Prix de vente	Désignation	Prix de vente
ACTES SUD		HESSE		MUSEUM D'HISTOIRE NATUREL	
Le camaval des insectes	17,80 €	Besoin de nature	18.00€	Atlas des mammifères	48,00 6
AMATERRA (69000 LYON)		INRA		NATHAN	
Cahler d'activités	7,50 €	L'affaire Mikado	13,00€	Kleiidoc	12,95 €
Quí a grignoté, volé, coupé	12,90 €	DELACHAUX ET NIESTLE		Kididac	13,95 €
C'est un jardin	12,50 €	Guide Delachaux des amphiblens et	35,90 €	Kldidac	17,95 6
		reptiles			
Caché dans la prairie	14.90 €	Guide cmitho	32.00€	Miniquides tout terrain	6.95
Ma Petite Nature	9,50 €	Mousses et lichens	35.90 €	Cahier d'observations et d'activités	8,90€
ARTEMIS		Identifier arbres et arbustes en toules	34,90 €	Cahier d'observations et d'activités	11,90 €
		saisons			
Ecurevil, Loup. Lynx	10.50 €	Guide photo des papillons d'Europe	24.90 €	Mémo	12,90
ATLAS		Chenilles d'Europe	31,50€	200 activités nature	10,90
Atlas junior, nature	14,99 €	Coléoptères	34,50€	Mon cahier Montessori	8,90
AUZOU		Tout sur les oiseaux d'Europe	19,00 €	Mon cehier Montessori	8.40
Mes cartes à gratter	7,95 €	Les indispensables 1	14.50€	OUEST France	
Mes cartes à pailleter	12,95 €	L'humour est dans le pré	12.90€	identifier les traces d'animaux	8,50
Ma pochette de gommettes	4,95.€	Reconnaître facilement les plantes	26.90 €	(PETITE) PLUME DE CAROTTE	
Mes autocollants à coloriers drôles	4,95 €	Les plantes en 300 questions	22,90 €	Le Noël surprise de Bouchon	14,00 €
d'animaux					44.004
Mes autocollants animaux	4,95 €	Sur la piste des insectes	15,10€	Le gros mensonge de Nino	14,00 €
Mes 500 autocollants bébés	7.95 €	100 diseaux de l'hiver	18,90 €	Une année avec les hirondelles	14,004
animaux				La amada a matura dan antara	22,50 €
Peinture aquarelle	7,95 €	L'abeille	13.10€	La grande aventure des animaux	******
P'tit loup sauve la planète	5,20 €	Big five	29.90€	Plantes à teinter, de beauté	19,90 (
EDITIONS BAMBOO (71850 CH	ARNAY-LES-	Oiseaux des RNF	38,00€	La malédiction des loups	23,00 6
MÁCON)					
BO petit format	7.50 €	Le basique de la permaculture	25.00€	Enquêtes au museum	6.00 (
BO	10,95 €	La famille buissonnière	19,90 €	Les animeux reviennent	14,50 (
BELIN		La chouetle Huloite	24.90 €	La Rivière	14,50 6
Guides Belin	16,95 €	Expériences poisseuses	13,90€	Pourkoa	9,00 6
Guides Belin	19,90 €	Plantes par la couleur	29,90€	PRAT	
Guides Balln	18.00 €	Plantes médicinales	29.00€	Vivre de son jardin	19,90 €
BIOTOPE		Rapaces noclumes d'Europe	24,90 €	QUAE	
Flora Gallica	89.00 €	EYROLLES		Les secrest des algues	22,00 €
Guide nature	24,50 €	Les secrets de la photo d'animaux	25,00€	Nos abeilles en péril	22,00
BOULE DE NEIGE (73000 CHA!	MBERY)	FAUNE GENEVE		Pollinisation	22.00 €
Divers tilines	9,00 €	Atlas des mammilères terrestres	48.00 €	Les amphibiens à la loupe	19,00 €
CARTOTHEQUE (37300 JOUE-	LES-TOURS)	FFRandonnée (75013 PARIS)		Les mammifères de tout poil	20,00 €
Pays de Gex, Revermont, Bugey Ed	10,00 €	L'Ain à gied	14,90 €	Les animaux et le sexe	18,00 (
Chemina					
Autour du lac du Bourget Ed Chamina	10.00 €	Ain : 20 belles balades	17,90 €	Plumes et pinceaux	29,00 €
Aln, les 30 plus beaux sentiers Ed	12,50 €	Le Jura à pied	15,90 €	Déchels	19,50 €
Chamina				041 141 141 0 0 C	
Cartes Top 25	13.40 €	Tours et traversées dans l'Ain	16,90 €	SALAMANDRE	
Carte Les grandes traversées du	8,95 €	Savoie Mont Blanc à pied	14,90 €	Guides safamandre 1	15.00 (
na		E a consideration and a distribute & afterd	40.000	Cuides estemando 2	16,00 6
CASTERMAN	70.00.0	La grande traversée du Jura à pied	18,90 €	Guides salamandre 2 Sauvages orchidées	29,00 (
Un pepilion aurun chapeau	12,90 €	Tour et traversée des Bauces	14,90 €	Panadies or cuinees	
Léc papillon	5,60 €	Sentiar vers Saint Jacques de Compostelle	16,30 €	Les incroyables	11,00 (
CIRCONFLEXE		EL AMMARION		htio[-ouidne	2.00 €
	47.00	FLAMMARION	17.44	Mini-guides	2.00
Papillons de A à 2	17.00 €	Guide de la faune et de la flore	18,00 €	SOLAR	2.00
CPN		FLEURUS	4	Marque-pages à colorier	5,95
Cahier technique	1,00 €	Imagerie	1,1.95,€	TERRAN	32 55
Cahler technique	3,40 €	GAP		Saveurs estivales	17,50
Cahier technique	3,80 €	Sentiers des Pays du Haut Rhône	14.50 €	TERRE VIVANTE	
Cahlertechnique	4,80 €	Sentiers du Haut Bugey	14.50 €	L'art de cuisiner sain	14,00.6
Cahier lechnique	5.00 €	Nature de Savole et ses alentours	23,00 €	Je tresse la saule vivant	14,00 (
Cahlertechnique	5,80 €	Balades autour des lacs	22,90 €	Je réussis mon compost	12.00 (
Cahier technique	6,00 €	Randonnées autour de Chambéry	14,90 €	Je réussis mes plants	14,001
Cahiertechnique	6,80 €	Randonnées dans les montagnes de l'Ain T1	16,90 €	DIVERS	
Cahier technique	8,00€	Randonnées dans les montagnes de l'Aln T2	17,90 €	Flänerie autour du Lac du Bourget	29,90
Les mat-aimés	32,00 €	Nos pius belles randonnées sur les	14,90 €	Le ballon rouge C. Sonzogni	15,00
		sommets du Jura			-
Co'oriage nature	6,90 €			La pte fille et la louve C.Sonzogni Sur les sentiers des	20,00
Co'criage nature	10.90 €	Mes randonnées autour d'Annecy	23,00 €	micromammile res	6.50
Malette *les chauve-souris vous sourient*	29,90 €	LAROUSSE		MILAN	
		Oleano du morde è colories	12.90 €	Mes pitits docs	7.90
GLENAT	10,10 €	Olseaux du monde à colorier	4.95 €	Mini Pattes	9,90
Bien débuter en entomologie	10,10 €		14,95€	Copain	23,50
GISSEROT	0.00.5	Mes 100 premiers mots nature	14,806		5,95
	2,00€		7,20€	Carnets de nature Mes docs à coller	4,90
Jeux			. 7.20%		4,90
HACHETTE		Je colorie	1140		
	5.70 €	LO PARVI (38100 TREPT)		Mes docs animés	12,90 (
HACHETTE	5.70€		3,00 €	Mes docs animés	12,90 (13,90 (12,50 (

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Indemnités de stage

Vu la nécessité de revoir les indemnités de stage, le Président propose les montants suivants :

- stagiaire hors enseignement supérieur (≤ bac), soit 200 €/mois
- stagiaire enseignement supérieur pour une durée de 1 mois, soit 300 €/mois
- stagiaire enseignement supérieur pour une durée > 8 semaines, soit application de l'article L 124-6 du Code de l'Education.

La proposition est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Comptabilisation et récupération des heures supplémentaires

Le CDG 73 a été consulté afin de faire le point et doit nous transmettre des informations sur la réglementation et ce qui se pratique dans d'autres collectivités.

VII. POINTS DIVERS

Plan régional de communication de l'ARS ARA

Durant l'année 2022, l'ARS ARA a mené, en collaboration avec les acteurs locaux impliqués dans la mobilisation contre le moustiquetigre (départements, communes, associations, ...), une réflexion pour la réalisation de nouveaux outils de communication afin de sensibiliser le grand public mais aussi des publics particuliers (professionnels de santé, de l'hôtellerie de plein air, jardineries, ...) à cette nouvelle problématique. Ces travaux ont permis à l'ARS de définir un plan de communication régional.

L'ARS a attribué à l'EIRAD, FREDON AURA, le bureau d'étude NFEtudes ainsi que la société de communication JustHappiness, un financement via son fond FIR afin de développer une plateforme régionale dédiée au moustique-tigre, ainsi que différents posters et flyers. L'ensemble sera ensuite mis à disposition de l'ensemble des collectivités de la région.

Point sur l'application ZZZAPP

Le Secrétaire de

F. MOIROUD

A la suite du conseil d'administration du 15.12.2022, une réunion technique a été organisée, à l'initiative du Département de l'Isère, avec les développeurs de l'application Zzzapp, durant laquelle de nouvelles modalités de financement ont été présentées. Dans ce nouveau montage, l'application se décomposait en 2 applicatifs, le premier, gratuit, permettait de collecter les informations de terrain (nuisances ressenties, actions menées, caractéristiques de son environnement, ...) et le second, payant, se présentait sous la forme d'un outil de supervision ; les développeurs se rémunéreraient ensuite par la revente aux collectivités des données issues de l'outil de supervision. Ce montage est assimilable à une aide économique à une entreprise et hors des compétences de l'EIRAD.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance.

Conseiller Départemental de la Savoie.

Fait à Chindrieux, le 02.05.2023

Le Président de l'EIRAD, Conseiller Départemental de l'Ain,

J.-Y, HEDO

18